PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR COMMUNE DE COETMIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Coëtmieux, sous la présidence de Monsieur TIREL Dominique.

Date de la convocation: 02/02/2023

Etaient présents : TIREL Dominique, BAUMONT Sébastien, HAQUIN Laurence, MENIER Michel, PECHEUR Virginie, REVEL Paul, BARBO Jean-Luc, GAUTHIER Jean-Paul, MADEC Isabelle, BERTRAND Daniel, LEPAGE Christelle, KERANGUYADER Erwan, LE MOUNIER Jean-Marie, HOUDMON Judith, LE GLATIN Lydie,

Absents excusés: ROHON David donne pouvoir à BERTRAND Daniel

PURON Muriel donne pouvoir à HAQUIN Laurence GERARD Géraldine donne pouvoir à BAUMONT Sébastien

FLAGEUL Nadine

Secrétaire de séance : HAQUIN Laurence

Monsieur TIREL Dominique quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif - D2303 Madame LE GLATIN Lydie ne participe pas au vote pour l'attribution de la subvention « Breiz Coët » - D2304

Objet: 4.1 Personnel communal: Tableau des effectifs

D2301

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il convient

- de créer un poste de Rédacteur principal 1ère classe au titre de l'ancienneté
- de créer un poste d'adjoint Technique principal 1ère classe au titre de l'ancienneté

de créer le groupe de fonction 1 dans le cadre d'emploi adjoint administratif afin d'augmenter le plafond annuel de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, liées aux fonctions) et du CIA (complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir) à compter du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit le tableau des effectifs de la commune :

> Filière Administrative

. 1 attaché	TC 80% (disponibilité)
. 1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC 80%
. 1 rédacteur principal 1ère classe	TC 80%
. 1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC

> Filière Technique

. 1 adjoint technique	20h/35
. 1 adjoint technique	29h30/35
. 3 adjoints techniques	TC
. 1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	31h30/35

. 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe

. 2 adjoints techniques principal de 1^{ère} classe TC et 31h30/35

. 1 agent de maîtrise TC 80% . 1 agent de maîtrise principal TC

Filière secteur social

. 1 agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles TC

> Filière Culturelle

. 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, principal de $2^{\text{ème}}$ classe TC 80% (disponibilité)

> Filière Animation

. 1 adjoint d'animation

TC

TC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le tableau des effectifs ci-dessus,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE:

- POUR: 18
- CONTRE: 0
- ABSTENTION: 0

OBJET: 7.1 Budget 2022: Approbation du Compte de gestion

D2302

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes ces opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCLARE que le compte de gestion de la commune de Coëtmieux dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, Monsieur GUILBERT, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE:

- POUR: 18
- CONTRE: 0
- ABSTENTION: 0

Objet: 7.1 Budget 2022: Vote du compte administratif

D2303

Vu le budget primitif 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur municipal,

Considérant que Monsieur TIREL Dominique, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2022 les finances de la commune de Coëtmieux en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Procédant à l'arrêté définitif du budget 2022, Monsieur BAUMONT Sébastien, adjoint aux finances, propose de fixer comme suit les résultats 2022 des différentes sections budgétaires :

BUDGET COMMUNAL	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2022
Section de fonctionnement	1 209 884,95 €	1 509 357,11 €	299 472,16 €
Section d'investissement	769 276,90 €	800 607,18 €	31 330,28 €

Résultat d'exécution du budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture Exercice 2022	
Fonctionnement	336 379,35 €	300 000.00 €	263 092,81 €	299 472,16€	
Investissement	- 101 510 ,90 €		132 841,18 €	31 330,28 €	
TOTAL	234 868,45 €	300 000,00 €	395 933,99€	330 802,44 €	

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte administratif de la commune de Coëtmieux dressé pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ÉMET un avis favorable à cette proposition

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE:

- POUR: 17
- CONTRE: 0
- ABSTENTION: 0

Suite à la réunion de la commission vie associative, Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme suit, les subventions 2023.

	Associations de COETMIEUX	Propositions 2023
1	Gouessant Foot Camp	500 €
2	Vélo Club de l'Evron	3 000 €
3	Vélo Club de l'Evron - Division Nationale	1 000 €
4	Art Floral	160 €
5	Bali Maya	400 €
6	Breiz Coët	160 €
7	Chœur d'hommes de la baie	160 €
8	Club des 3 Rives	160 €
9	Coët Dog	160 €
10	Coët Sport	320 €
11	Coët Tonic	320 €
12	Eagles Line Dancers	160 €
13	FNACA	160 €
14	Love Dog	160 €
15	Société de chasse	160 €
16	Trait d'union	160 €
17	Vitamine C	160 €

	Associations "aides aux handicapés"	Propositions 2023
1	Association "Quatre Vaulx" (4 personnes de Coëtmieux)	200 €
2	Association des Paralysés De France - APF	40 €
3	Club Trégorrois Handisport (1 personne de Coëtmieux)	40 €

	Associations "lutte contre les maladies"	Propositions 2023
1	Ligue contre le cancer (Comité des Côtes d'Armor)	40 €
2	France Adot	40 €
3	Langueux Muco	40 €

	Associations "services aux personnes"	Propositions 2023
1	ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	500 €
2	Rêves de Clown	80 €
3	Association Nationale d'Education de Chiens d'Assistance pour personnes en situation de Handicap - Handi Chiens	40 €

		Autres demandes de subventions	Propositions 2023
•	1	Prévention Routière	40 €
2	2	Grandir en Haïti	200€

Autres subventions	Propositions 2023
<u>Ecoles</u>	
Chambre métiers (4 jeunes en 2023)	120 €
BATIMENT CFA (1 Jeune en 2023)	30 €
Institut de Formation d'Animation et de Conseil (1 jeune en 2023)	30 €
Associations sportives	
CAP danse – Hillion (15 jeunes en 2023)	225 €
Club de plongée EPAVE (2 jeunes en 2023)	30 €
Cyclisme Langueux Trégueux (2 jeunes en 2023)	30 €
Cercle des Nageurs de St Brieuc (2 jeunes en 2023)	30 €
Boxing Club (9 jeunes en 2023)	135 €
Association "Accro Cycle Côte d'Emeraude"	90 €

Participation versée aux enfants de la commune (primaires, collèges et lycées)	Propositions 2023
Voyage dans le département	40 €
Voyage hors du département	50€
Voyage à l'étranger	60 €

Participations diverses	Subventions 2023
CNAS (212 € x 14 agents)	2 968.00 €
Villes et Villages Fleuris	175.00 €
Association des Maires de France	670.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE les subventions 2023 proposées dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE:

- POUR: 18
- CONTRE: 0
- ABSTENTION: 0

OBJET - 1.4: Travaux de peinture logement communal

D2305

Monsieur GAUTHIER Jean-Paul, Conseiller Délégué aux Bâtiments, Équipements et Énergie, informe l'assemblée qu'il convient de procéder à des travaux de peinture dans un logement communal situé « 1, rue du Four».

Il présente les devis suivants :

Devis n° 00003083 de l'entreprise Poidevin Peinture – Hillion (22) du 13/09/2022
 Devis n° 7 du 04/09/2022 de Monsieur OGET Yann – Coëtmieux (22) du 04/09/2022
 8 034,70 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis n°00003083 de l'entreprise Poidevin – Peinture – Hillion (22) du 13/09/2022 pour un montant de **7 163,36 € HT**.

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE:

- POUR: 18
- CONTRE: 0
- ABSTENTION: 0

OBJET: 1.4 Travaux d'aménagement logement communal

D2306

Monsieur Gauthier Jean-Paul, Conseiller Délégué aux Bâtiments, Équipements et Énergie, informe l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer des travaux dans un logement communal situé «1, rue du Four », une estimation des travaux a été réalisée et le montant s'élève à 3 800,00 € TTC détaillé de la façon suivante :

3 000 € pour la cuisine et appareillage 500,00 € pour un meuble de salle de bain et un miroir 300,00 € pour 2 VMC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la réalisation des travaux pour le logement situé « 1, rue du Four»

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE:

- POUR: 18
- CONTRE: 0
- ABSTENTION: 0

OBJET: 1.4 Achat d'une Sono portable

D2307

Monsieur Le Mounier Jean-Marie, Conseiller municipal informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acheter une Sono portable qui sera utilisée pour les différentes manifestations qui peuvent avoir lieu dans la Commune.

Il présente les devis suivants :

Devis n° DE00000362 de la société SASU LOOPS – Trégueux (22) du 13/12/2022
 Système colonne amplifié HK AUDIO – POLAR 10 avec housses

927,50HT soit 1 113,00 € TTC

Devis n°DE00000361 de la société SASU LOOPS – Trégueux (22) du 13/12/2022
 Sono portable sur batterie, 120 W,2 micros main HF, Bluetooth, USB, SD card 500 Mhz

822.50 € HT soit 987,00 € TTC

Devis n° DV 2 019 717 de la société Excel Audio – Saint-Brieuc (22) du 25/01/2023
 Enceinte amplifiée MIPRO 267W portable batterie + lecteur

2 162,33 € HT soit 2 594,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis n° DE00000362 de la société SASU LOOPS – Trégueux (22) du 13/12/2022 Système colonne amplifié HK AUDIO – POLAR 10 avec housses 927,50 € HT soit 1 113,00 € TTC.

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE:

- POUR: 18
- CONTRE: 0
- ABSTENTION: 0

OBJET : 1.4 Etudes de faisabilité et techniques spécifiques - Construction d'un Centre Technique Municipal D2308

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer une étude de faisabilité et des études techniques spécifiques pour le projet de la construction d'un Centre Technique Municipal

Monsieur le Maire présente le devis :

- Devis du 07/02/2023 de l'ADAC22 d'un montant de 720,00 € HT soit 864,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis de l'ADAC 22 d'un montant de 720,00€ HT soit 864,00€ TTC

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE:

- POUR: 18
- CONTRE: 0
- ABSTENTION: 0

Le Maire, Dominique TIREL

Secrétaire de séance